

A L'ÉCOLE DU PATRIMOINE ET DE LA CRÉATION

« De La Fontaine à Molière, l'éveil de l'esprit critique »

Année 2021-2022 – Fiche technique

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle qui lie l'académie de Versailles et l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le dispositif « A l'École du patrimoine et de la création » avec pour thématique 2021-2022 « De La Fontaine à Molière, l'éveil de l'esprit critique » est proposé à l'ensemble des écoles, collèges et lycées de l'académie. En lien avec la DRAC Île-de-France et l'ensemble musical **La Chapelle Harmonique**, il favorisera une démarche de projet interdisciplinaire en classe et s'appuiera sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : rencontre avec des œuvres, des lieux et des artistes, pratique artistique, acquisition des connaissances.

Le dispositif s'appuie plus spécifiquement d'une part sur la découverte du Château et de son histoire à travers les vies et œuvres de La Fontaine et Molière, permettant d'aborder **la naissance progressive de l'esprit critique** et la représentation de la société et des caractères humains ; d'autre part sur les propositions artistiques de La Chapelle Harmonique. Les classes engagées dans le dispositif, fortes de cette rencontre sensible avec des œuvres, des artistes et des lieux, seront ensuite amenées à développer une ou des pratiques artistiques en classe et à proposer une production.

Le projet reposera par ailleurs sur deux temps forts :

- **La Rentrée en musique** d'élèves de l'académie (priorité sera donnée aux élèves de 6^e et aux élèves engagés dans des PACTE), qui se verront proposer le **vendredi 3 septembre un concert de La Chapelle Harmonique à l'opéra royal du Château de Versailles, en présence du ministre de l'éducation nationale, autour des Fables de La Fontaine** (dans le respect du protocole sanitaire).
- **Des temps de restitution au Printemps 2022, en lien notamment avec l'année Molière**, et permettant de présenter des travaux autour des arts de la parole et de la représentation.

1. INSCRIPTION AU PROJET

- **Calendrier des inscriptions** : Elles seront ouvertes à partir de la semaine du 21 juin, et jusqu'au 30 septembre 2021.
- **Coordination des inscriptions** : Tiphaine JOYEUX cheffe de projet, Château de Versailles
alecoledupatrimoine@chateauversailles.fr
- **Tarif des visites et ateliers** : 75 € pour les offres de visites sur site et à distance.
- **Financement des transports** : Le transport est à la charge des établissements scolaires.
- **Présentation du projet** : Une réunion en visioconférence sera organisée le **mercredi 30 juin après-midi à 14h30** pour les enseignants du premier et du second degré souhaitant participer au projet, associant le Château de Versailles, la Délégation Académique à l'Action Culturelle et les DSDEN de chaque département.

2. PARCOURS DE VISITE

Afin de rayonner sur l'ensemble de l'académie et de toucher un maximum d'élèves, seront proposées :

- Des parcours de visite **sur site**, pour découvrir le château dans les pas de La Fontaine et Molière ;
- Des parcours de visite **à distance**, accessibles en visioconférence ;
- Des propositions d'**activités en autonomie** permettant d'enrichir le parcours culturel des élèves, à mener en classe à partir des ressources de l'établissement public du Château de Versailles.

Modalités de réservation

- **Ouverture des réservations** : le 6 septembre 2021, sur un formulaire en ligne à partir de la page dédiée au dispositif sur le site internet du Château :
<https://www.chateauversailles.fr/enseignants/projets/fontaine-moliere>
- **Calendrier des visites** : A partir d'octobre 2021 et jusqu'en mars 2022.

3. ARTICULATION AU PACTE / A LA RESIDENCE ARTISTIQUE

- Dans le cadre du dispositif, il est souhaitable qu'un PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) par département soit mis en place, principalement à destination d'élèves de 6^e et en lien avec La Chapelle Harmonique et La Fontaine. **Dire, lire, chanter, illustrer, danser La Fontaine sont autant de pistes à explorer.** Des PACTE centrés sur l'oralité et le dire du texte peuvent également se développer en appui sur les œuvres de La Fontaine et de Molière. Des classes engagées seront amenées à participer au concert de rentrée et/ou au temps de restitution organisé au printemps 2022.
- Un projet de résidence artistique territoriale en milieu scolaire pourra également être déployé, en partenariat avec la DRAC Île-de-France et en lien avec La Chapelle Harmonique.

Dans le cas où des enseignants souhaiteraient s'engager dans un PACTE ou dans une résidence artistique, il conviendra de répondre à ces appels à projets, indépendamment de leur inscription au dispositif « A l'école du patrimoine et de la création ».

4. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET RESSOURCES

- **Ressources et contacts**
 - Une page dédiée au dispositif A l'école du patrimoine et de la création a été créée sur le site internet du Château : <https://www.chateauversailles.fr/enseignants/projets/fontaine-moliere>. Celle-ci permet de faire apparaître à la fois les formulaires d'inscription aux visites et ateliers, mais également les contacts utiles et les ressources à destination des enseignants proposées par le Château et Eduthèque.
 - L'académie a créé et alimenté un padlet de ressources inter degrés permettant de valoriser les propositions partenariales autour de La Fontaine et Molière :
<https://padlet.com/daacversailles/delafontaineamoliere>
- **Accompagnement**
 - 1^{er} degré : Professeure relais 1^{er} degré au Château, conseillers pédagogiques et inspecteurs, chargés de mission DSDEN.
 - 2nd degré : professeurs relais, chargés de mission DAAC et DSDEN.



- **Formation**

- *Enseignants du 1^{er} degré* : une journée de formation par département a été inscrite au plan académique de formation dans le cadre du dispositif. Chaque journée sera coconstruite par le Château et les DSDEN des quatre départements de l'académie ;
- *Enseignants du 2nd degré* : une demi-journée de formation sera organisée pour les enseignants du 2nd degré, deux sessions sont prévues les 13 et 20 octobre.

Il s'agira pour les enseignants de découvrir le Château, de s'appropriier le projet, de découvrir les parcours proposés en lien avec la thématique retenue et de rencontrer l'ensemble des partenaires.

5. PRODUCTIONS DES ÉLÈVES

- Création collective par classe.
- Pluralité des champs artistiques qui peuvent être convoqués et travail interdisciplinaire en classe.
- Fiche technique pour les productions numériques :

Type de production	Images fixes	Vidéos
Format de la production	JPEG	Durée maximum : 1'30 Formats : wym, mp4, .avi, .3gp
Définition de l'image	2,5 Mo	maximum 200 Mo
Poids du fichier	72 DPI (points par pouce) minimum	minimum 480p maximum 1080p

- Un état des lieux des productions en cours de réalisation sera effectué **avant le vendredi 18 mars**. Les enseignants via les DSDEN pour le 1^{er} degré et la DAAC pour le 2nd degré devront communiquer la forme et le format de la proposition collective réalisée ou en cours de réalisation.

6. RESTITUTION ET PRESENTATION DES PRODUCTIONS D'ÉLÈVES

- A l'issu du projet, l'ensemble des productions sera rassemblé dans **une galerie virtuelle**, accessible en ligne sur la page dédiée <https://www.chateauversailles.fr/enseignants/projets/fontaine-moliere>
- **Des temps de restitution** sont également envisagés au printemps 2022, sous la forme d'un festival permettant de varier les lieux et dates de restitution, y compris à l'occasion de la Nuit des Musées. Ces temps de restitution pourraient permettre de valoriser en particulier les travaux réalisés dans le cadre des PACTE et de la résidence territoriale, en lien avec les arts de la parole et de la représentation, notamment autour de Molière.

7. CALENDRIER

- *Semaine du 21 juin 2021* – Envoi courrier rectrice / Ouverture des inscriptions
- *Mercredi 30 juin* – Réunion d'information en visioconférence
- *30 septembre 2021* - Clôture des inscriptions au projet
- *6 septembre 2021* - Ouverture des réservations aux visites et ateliers
- *Semaine du 18 octobre 2021* – Début des visites et ateliers



- *4 avril-22 avril 2022* - Date limite pour le rendu des œuvres
- *Printemps 2022, date à définir* - Événement de restitution
- *Semaine du 30 mai 2022* – Mise en ligne de la galerie virtuelle